



Laon, le 19 avril 2019

## Communiqué de presse

### Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation

Dimanche 28 avril 2019

Dès le début des années 1950, les anciens déportés et les familles de disparus exprimaient le souhait de voir inscrite dans le calendrier une date réservée au souvenir de la Déportation.

Instituée par une loi du 14 avril 1954, cette journée de commémoration a lieu chaque année le dernier dimanche du mois d'avril. Ces cérémonies du souvenir honorent la mémoire de tous les déportés, sans distinction, et rendent hommage à leur sacrifice.

Cette année, les membres du corps préfectoral seront présents aux manifestations suivantes :

<b>10h30</b>	Cérémonie commémorative en présence de Mme MINOT, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin. (Cortège depuis l'hôtel de ville puis cérémonie au monument de la Résistance et de la Déportation)
<b>11h00</b>	Cérémonie commémorative en présence de M. LARREY, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne et sous-préfet de l'arrondissement de Laon. (Monument aux Morts de Laon)
<b>11h00</b>	Cérémonie commémorative en présence de M. FAUDON, sous-préfet de l'arrondissement de Soissons. (Place Fernand Marquigny à Soissons)
<b>11h00</b>	Cérémonie commémorative en présence de Mme HASNI, sous-préfète de l'arrondissement de Vervins. (Monument aux morts de Vervins)
<b>11h00</b>	Cérémonie commémorative en présence de Mme WILLIAM, sous-préfète de l'arrondissement de Château-Thierry. (Monument des Déportés et stèle Jean Moulin, avenue Jules Lefèvre à Château-Thierry)
<b>15h00</b>	Cérémonie commémorative en présence de Mme WILLIAM, sous-préfète de l'arrondissement de Château-Thierry. (Monument des Déportés à Villers-sur-Fère)
<b>16h30</b>	Cérémonie commémorative en présence de Mme WILLIAM, sous-préfète de l'arrondissement de Château-Thierry. (Place Daniel Beaucreux -Baulne-en-Brie à Vallées en Champagne)

*Contact presse : pôle départemental de la communication interministérielle*

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69- 06 07 98 05 83 - Courriel : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)